



DRAIOSUP NEWSLETTER

Parcoursup 2025 : Accompagnement et suivi des candidats - Formulation des vœux

La phase d'inscription et de formulation des vœux a débuté le mercredi 15 janvier 2025. Il est important de bien rappeler aux lycéens qu'il ne sera plus possible d'ajouter de vœux après le **jeudi 13 mars** et qu'ils ont jusqu'au mercredi 2 avril pour choisir ceux qu'ils veulent valider.

Nouvel Espace Professeur Principal/Référent

Pour le suivi des dossiers Parcoursup des élèves

NOUVEAUTÉ

Un nouvel espace "Espace PP" dédié aux professeurs principaux et référents est accessible depuis le site de gestion des établissements scolaires. La rubrique "Suivre mes élèves" permet de visualiser l'inscription et les vœux des élèves.

Le droit d'accès des professeurs principaux/référents au suivi des élèves de leur classe se fait de façon automatique, lors de la remontée des fichiers de notes.

Les personnes ressources ayant des missions de suivi de l'ensemble des classes de l'établissement (PsyEN par exemple) peuvent également avoir accès à l'interface et à la rubrique "Suivre mes élèves" (droit à attribuer).

Des outils et ressources sont directement intégrés à cet espace pour aider les enseignants à accompagner les élèves tout au long de la procédure Parcoursup : [les vidéos Tutos](#), les Powerpoints, les Quiz, et bien d'autres supports que vous retrouverez également sur le site Parcoursup.gouv.fr, dans la partie [Ressources](#).



Dates à retenir



- **Lundi 3 février 2025** : Ouverture remontée des notes et initialisation des Fiches Avenir
- **Jeudi 13 mars 2025** : Date limite de formulation des vœux
- **Jeudi 27 mars 2025** : Date limite des remontées de notes
- **Vendredi 4 avril 2025** : Date limite de saisie des Fiches Avenir

L'interface permet un suivi détaillé des inscriptions, formulations et confirmations des vœux.

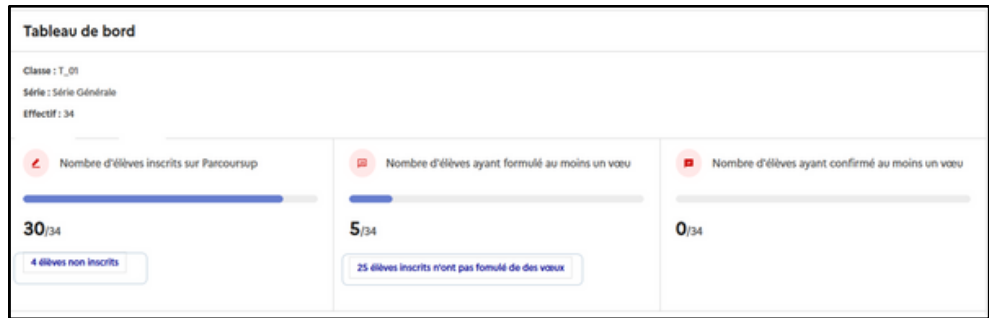
- **Points d'attention** : un focus permettant de visualiser [les inscrits/non inscrits](#) sur Parcoursup et également [les élèves sans vœu formulé](#).
- **Liste des classes** : permettant de visualiser le détail des vœux et sous-vœux formulés par type de formations demandées. Un export des informations est possible pour faciliter les échanges entre l'équipe pédagogique.

En sélectionnant une classe, vous aurez accès au tableau de bord, ainsi qu'à la liste des élèves de la classe.

Tableau de bord

[Le tableau de bord de la classe, permet de visualiser les points de vigilance](#)

- **Inscrits sur Parcoursup** : accès à la liste détaillée des élèves non inscrits
- **Ayant formulé au moins un vœu** : accès à la liste détaillée des élèves n'ayant pas encore formulé de vœu
- **Ayant confirmé au moins un vœu** : accès à la liste détaillée des élèves n'ayant pas encore confirmé de vœu.



Liste des élèves

Liste des élèves

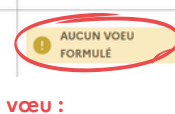
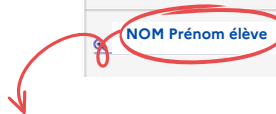
Télécharger le fichier récapitulatif de la classe TG1

Date et heure de la dernière mise à jour : 05/02/2025 à 13:32

Voir le détail des vœux et sous-vœux formulés par type de formations demandées : **Aucun** Tous Partie 1 Partie 2

Rechercher : Export Réinitialiser

Élève	État	Nombre de vœux et sous-vœux formulés	Nombre de vœux et sous-vœux confirmés	Points d'attention
Élève				
NOM Prénom élève	Inscrit	4	0	
NOM Prénom élève	Inscrit	0	0	AUCUN VŒU FORMULÉ
NOM Prénom élève	Inscrit	0	0	AUCUN VŒU FORMULÉ



Élève ne souhaitant pas formuler de vœu :

Information détaillée pour chaque élève :

- Identité, coordonnées de l'élève et des représentants, numéro d'inscription (n° dossier Parcoursup) ainsi que informations relatives à sa série (baccalauréat, EDS, LV)
- **Détail et état des vœux** (confirmé ou non) avec un visuel identique au dossier candidat
- **Visibilité des lettres de motivations** lorsqu'elles sont demandées par les formations, vous permettant de les accompagner dans la rédaction de celles-ci.

Attestation de non-participation

Il est possible d'indiquer qu'un élève ne souhaite pas s'inscrire sur la plateforme, après avoir échangé avec lui sur le motif et avoir mis en place l'accompagnement adapté au projet de l'élève concerné.

N'hésitez pas à vous appuyer sur les fiches ONISEP :

- [Fiche élève-Rédiger sa lettre de motivation](#)
- [Fiche professeur-Rédiger son argumentaire de motivation](#)

N'hésitez pas à vous appuyer sur les fiches ONISEP :

- [Fiche élève-Je fais le point sur mon projet d'orientation](#)
- [Fiche professeur-Votre élève n'a pas de projet concret d'orientation.](#)

Il est à noter que, même après avoir signé ce document, le candidat pourra, s'il change d'avis, s'inscrire sur la plateforme **dans le respect des délais de candidature des procédures principale et complémentaire.**

Préparation des dossiers Parcoursup des élèves

Remontée des notes

La rubrique **"Remontée des notes"** permet, à un établissement d'origine, en particulier les lycées, d'effectuer automatiquement le rattachement des enseignants/classes/matières et **d'alimenter les bulletins ainsi que la Fiche Avenir du dossier Parcoursup des élèves de Terminale.**

La remontée des notes doit être effectuée au plus tard pour le **jeudi 27 mars 2025.**

Pour rappel, le fichier de notes préparé pour alimenter Parcoursup servira également à alimenter le Livret Scolaire du Lycée (LSL) pour le baccalauréat. Pour garantir l'unicité de la source, **toutes les saisies et les modifications de notes doivent être faites dans le logiciel de notes et un nouveau fichier devra être réimporté vers Parcoursup.**



Un fichier qui ne respecte pas la structure attendue ou qui contient une matière non reconnue dans la nomenclature nationale, ne sera pas importé sur Parcoursup.

L'accès à la visualisation des bulletins de notes permet à chaque établissement, même ceux ne procédant pas à la remontée, **de contrôler et de certifier les éléments des bulletins** éventuellement saisis par les élèves. Les commissions d'examen des vœux des formations d'accueil sont sensibles à cette certification.

Les bulletins de 1ère des élèves actuellement en Terminale peuvent être également importés sous réserve :

- que la scolarité de 1ère soit complète (remontée SIECLE de 1ère lors de la session dernière ou saisie manuellement par l'établissement ou l'élève)
- que l'import de ce fichier de notes soit toujours disponible (selon les éditeurs)

Certification : toute ligne de bulletin pour laquelle au moins un élément a été saisi ou complété par l'élève doit être certifiée par l'établissement qui dispose donc de la fonction ad-hoc depuis la rubrique **"Remontée des notes-Recherche de lignes de bulletins"**.

Vous trouverez des documents d'accompagnement sur les nomenclatures et le Pas-à-Pas **Remontée et certification des notes de l'année précédente** dans la rubrique **"Informations - Documentation - Remontées SIECLE et Remontées de notes"**.



Session d'information Mercredi 26 février 2025 11h à 12h30

Consacrée à la mise en œuvre des opérations de remontée des Fiches Avenir et au nouvel espace professeur principal mis à disposition.

Cette session d'information et d'échange proposée par le SCN, en visioconférence, via Teams, est destinée aux personnels de direction des lycées (chefs d'établissement et adjoint(e)s) : elle peut tout particulièrement être utile à ceux qui ont pris un poste en lycée depuis la rentrée 2024 mais aussi aux personnels qui souhaitent se tenir à jour des évolutions pour anticiper et communiquer vers les professeurs principaux sur les modalités d'accompagnement et de suivi de leurs élèves.

Inscription exclusivement via le lien Framafom depuis votre site gestion "Informations - Fil Info"

Initialisation des Fiches Avenir

La Fiche Avenir est à renseigner ou à initialiser via la remontée de notes au plus tard **pour le vendredi 4 avril 2025.**

La saisie de la Fiche Avenir concerne les élèves des classes de terminale (générale, technologique et professionnelle, ainsi que les élèves inscrits en Brevet des Métiers d'Art, Brevet Professionnel et Brevet de Technicien, quel que soit le statut des élèves, scolaire ou apprenti) et ceux des **Classes Passerelles**.

Les élèves des autres classes éventuellement suivis en tout ou partie au lycée (MANH, MC etc.) peuvent, dans leur dossier, remplir la **fiche de suivi d'un projet de poursuite d'études** qui leur permet d'explicitier leur choix d'orientation.

- **Les établissements qui ne participent pas à la remontée de notes** doivent renseigner manuellement les PP/PR pour chacune des classes dans l'onglet **"Enseignants - Saisie"** afin de permettre aux enseignants de renseigner l'ensemble des éléments de la Fiche Avenir depuis le site Parcoursup (appréciation par matière).
- **Pour les établissements participant à la remontée des notes**, la saisie des éléments de la Fiche Avenir, notes et appréciations par discipline, calcul des rangs se fait dans le logiciel de notes. La validation de la remontée de notes dans Parcoursup déclenchera l'initialisation de la fiche Avenir.

Les appréciations "matières" des enseignants sont exclusivement renseignées dans l'éditeur de notes.



Les appréciations matières ne sont pas à contextualiser en fonction des vœux de l'élève mais doivent apporter un plus par rapport à celles des bulletins sur la poursuite de l'élève dans l'enseignement supérieur.

Seuls les professeurs principaux et référents interviennent sur Parcoursup pour effectuer la saisie des éléments d'appréciation sur les compétences transversales de leurs élèves.

L'accès à l'interface **"Fiche Avenir"** pour la saisie de ces éléments transversaux par les professeurs principaux et référents est dès à présent ouvert dans Parcoursup depuis la rubrique dédiée **"Appréciation compétences transversales PP/PR"** qui regroupe 4 items :

- La méthode de travail
- L'autonomie
- La capacité à s'investir
- Les engagements et responsabilités de l'élève

Ces éléments sont renseignés **une seule fois pour chaque élève indépendamment des vœux formulés.**

Une **DraioSup spéciale Saisie de la Fiche Avenir** vous sera transmise prochainement. Elle abordera les étapes à suivre et les spécificités à prendre en compte pour certains profils d'élèves.

Accompagner les candidats pour leur dossier et vœux

Éléments à compléter par le candidat

- **La lettre de motivation, si demandée par la formation**

L'objectif est d'expliquer en quelques lignes, pourquoi le candidat envisage une formation, quels sont ses atouts pour y réussir (qualités, compétences, intérêts, démarches effectuées comme des entretiens, des JPO, des recherches, parcours de cordée de la réussite, etc.). Il dispose de **1 500 caractères** (certaines formations comme les IFSI et les formations du domaine social, peuvent autoriser une lettre plus longue).

- **La rubrique "Activités et centres d'intérêts"**

Cette rubrique permet de valoriser les expériences personnelles et professionnelles, ainsi que les compétences extrascolaires comme les stages, les séjours linguistiques, les actions de bénévolat, les séjours linguistiques, les pratiques sportives, la participation à des actions en faveur de l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur comme les **Cordées de la réussite***... Elle est facultative (et ne bloque pas la confirmation des vœux) mais est fortement conseillée car elle valorise le dossier.

Cette rubrique n'est saisie qu'une seule fois, dans le profil du candidat, elle est commune à tous les vœux.



*Pour les élèves dont l'établissement a indiqué qu'ils ont participé à une Cordée de la réussite, une partie dédiée "Cordées de la réussite" est disponible dans cette rubrique "Activités et centres d'intérêt".

Les élèves peuvent choisir de transmettre l'information aux formations d'accueil, en cliquant sur le bouton "**Transmettre aux formations d'accueil**". Le candidat a jusqu'au 2 avril pour décider d'annuler ou de confirmer la transmission.

Vidéos Tutos

- [Parcoursup 2025 : nos conseils pour formuler vos vœux](#)
- [Parcoursup 2025 : nos conseils pour rédiger une lettre de motivation](#)
- [Parcoursup 2025 : comment formuler des vœux en apprentissage](#)
- [Parcoursup : nos conseils pour formuler vos vœux en IFSI](#)
- [Parcoursup au service des candidats en situation de handicap](#)

- **Le questionnaire d'autoévaluation DROIT**

Pour réfléchir à la pertinence de leur projet, les candidats qui formulent des vœux pour des **licences de droit** doivent répondre à un **questionnaire d'auto-évaluation** (le lien est accessible depuis Parcoursup pour chaque formation concernée) et joindre dans leur dossier Parcoursup l'attestation de passation qui sera fournie. Le résultat de l'auto-évaluation ne sera pas connu des formations.

En cas de difficultés à recevoir ou déposer l'attestation dans le dossier Parcoursup pour confirmer le vœu, le candidat doit envoyer un message à Contact_web@onisep.fr en indiquant le numéro Parcoursup ou INE avec lequel il a effectué le questionnaire et en précisant "Droit". L'attestation de passation du questionnaire d'auto-évaluation est obligatoire pour confirmer un vœu dans les mentions de droit.

- **Le question d'auto-positionnement IFSI**

Si les candidats formulent des vœux pour des IFSI ils doivent répondre à un **questionnaire d'auto-positionnement** (le formulaire est accessible depuis leur dossier Parcoursup pour la formation concernée). Le résultat ne sera pas connu des formations mais doit aider le candidat à faire le point sur son projet.

Demande de dérogation de secteur

La demande de dérogation peut être faite **jusqu'au mercredi 14 mai 2025** depuis le dossier Parcoursup, rubrique "**Secteur licence**" (qui n'apparaît que si le candidat a formulé au moins un vœu de licence).

Trois cas de dérogation sont prévus :

- Déménagement familial prévu pour la rentrée en raison d'un changement de situation des représentants légaux ;
- Sportif de haut niveau en cas de recrutement par un club de l'académie dans laquelle sont dispensées les formations demandées ;
- Circonstances exceptionnelles tenant notamment à l'état de santé, à une situation de handicap ou de charge de famille du candidat.

Les pièces justificatives à joindre sont indiquées.

Dates à retenir



- **Judi 13 mars 2025** : fin de la formulation des vœux .

- **Mercredi 2 avril 2025** : date limite pour compléter et confirmer les vœux

- **Mercredi 14 mai 2025** : date limite de demande de dérogation de secteur géographique



Actualité de la CRAOES

La **Cellule de Région Académique pour l'Orientation vers l'Enseignement Supérieur (CRAOES)** élabore des publications qui, selon les thématiques, sont à destination des équipes éducatives, des Psychologues de l'Éducation Nationale, des lycéens et/ou étudiants. Elles sont conçues pour être mises à disposition de ces différents publics. Ces ressources trouvent toute leur place dans l'aide à l'élaboration d'un projet d'orientation.

Afin d'aider les équipes éducatives dans leur mission d'accompagnement des lycéens et étudiants, la **CRAOES** a rédigé **cinq nouvelles publications disponibles sur les sites académiques d'Amiens et de Lille.**

- [Parcoursup 2025 - Zoom sur les nouveautés et modifications de l'offre de formation en région](#)
- [L'accès aux études de santé 2025](#)
- [L'accès aux études du secteur sportif 2025](#)
- [L'accès aux études paramédicales 2025](#)
- [Accompagner les candidats en situation de handicap 2025](#)